Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le 27-06-2023
ID : 039-223900010-20230626-ARR_2023_0833-AR

jura LE DÉPARTEMENT

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0833_ART_RD35_MIGNOVILLARD
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES EXPLOITATION ET ENTRETIEN

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU La demande de l'entreprise SEJ, sise 2 rue de la Forêt de la Joux 39250 CENSEAU,

VU l'avis de M le Maire de MIGNOVILLARD en date du 25 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation pendant les travaux de renforcement de voirie, sur la RD35 – territoire de la Commune de MIGNOVILLARD,

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD35** sera réglementée de la façon suivante :

Période	**Du lundi 3 juillet 2023 à 08h00 au vendredi 4 août 2023 à 17h00, de jour comme de nuit, week-ends et jours fériés.**
Localisation	**Du PR 8+0049** **Au PR 10+0015** (intersection avec la RD107 route de Censeau/Bonnevaux)
Restrictions	**Circulation interdite à tous les véhicules**
Dérogations	**Véhicules de secours** **Véhicules agricoles pour l'accès aux parcelles situées dans l'emprise du chantier (transit interdit)**

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le 27-06-2023
ID : 039-223900010-20230626-ARR_2023_0833-AR

ARTICLE 2 L'itinéraire de déviation dans les deux sens est fixé comme suit (voir plan joint) :

- RD 107 (CENSEAU/BONNEVAUX),
- RD 286 (rue de la Chapelle),
- accès entreprise ADDSEA CER Ld Mibois par la rue de Mibois (voie communale)

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE.

ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département https://www.jura.fr, dont ampliation sera adressée à l'entreprise, M le Maire de MIGNOVILLARD, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 6 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP 28 – 39301 CHAMPAGNOLE CEDEX.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le 27-06-2023
ID : 039-223900010-20230626-ARR_2023_0833-AR

Déviation RD35 - Mignovillard

Légende ;

- Déviation VL + PL
- Accès Addsea CER Ld Mibois

Bief-du-Fourg

Rinaldi Jean Paul
Exploitation Forestière

Bonnevaux

DOUBS

JURA

D471 D64 D495 D9 D35 D47 D107 D286 D64 D35 D286 D35 D35 D286 D55 D340

Zone de travaux

Addsea CER Ld Mibois

Mignovillard